

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023**

REUNION PUBLIQUE ORDINAIRE

Séance ouverte à 9 heures 30, clôturée à 11 heures.

L'an deux mille vingt et trois et le trois du mois de février à 9 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

Etaient présents : FRANCESCONI Michel, HABERT Geneviève, LOUBET Michel, MOUCHET Sébastien, ROYO José, SOULA Françoise, SUTRA Patrick, SUTRA Céline, VIPREY Bernard.

Etaient absents excusés (procuration) : ZENTOWSKI Michel à LOUBET Michel

Etaient absents : GREGORI Florence, GRÜNDEL Andréas, LESIRE OGREL Bertrand.

Ordre du Jour :

- 1) Cession centre équestre : modification parcelle
- 2) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- 3) Modification du plan de financement Aménagements sportifs
- 4) Demande de subventions opérations sécurisation portes écoles Massat
- 5) Demande de subventions Eglise de Massat toiture
- 6) SDE09 : travaux éclairage La Halle
- 7) SDE09 : travaux éclairage Aménagements sportifs

1. Aliénation patrimoniale – Centre Equestre La Prado

Monsieur Patrick SUTRA, conseiller municipal, rappelle au Conseil la délibération du 13 octobre 2022 concernant la cession de l'immeuble du Centre Equestre et d'un terrain situé à La Prado, 09320 MASSAT, cadastré section K, parcelles 11 et 6 à Mme Alice SABLE-TEYCHENE, pour un montant de 108 000 €.

La cession de la parcelle cadastrée section K parcelle n° 10 fait partie du lot de la cession et a été omise dans la délibération du 13 octobre 2022.

Il convient de l'inclure dans l'acte de cession sans majoration de prix.

Les conditions de la vente restent inchangées.

Le Conseil oui cet exposé,

Constatant que la parcelle K n°10 a été omise dans la délibération du 13 octobre 2022 décide :

- De la mise en vente de la parcelle sise à La Prado, 09320 Massat, section K, parcelle n°10 de 0.09 ares,
- Dit qu'il n'y aura pas de majoration de prix,
- Dit que les conditions de la vente restent inchangées
- Autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

Vote pour 10

Arrivés de : GRÜNDEL Andréas et LESIRE OGREL Bertrand

2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023 : détail affectation.

Mme Françoise SOULA, Maire adjointe, expose au Conseil municipal :

Considérant que jusqu'à l'adoption ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement public peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

➤ Montant des prévisions budgétaires 2022 2 554 325.91 €
➤ Remboursement des emprunts - 432 687.00 €

➤ Total 2 121 638.91 €

Le quart de la somme est égal 530 409.73 €

L'autorisation pourrait porter sur un montant maximum de 530 409.73 €.

Imputations par chapitre	Affectation de crédits	Montants
20	Immobilisations incorporelles	3 400.00
21	Immobilisations corporelles	16 600.00
Op 23	Camping	19 580.00
OP 30	Eglise	6 000.00
OP 55	Maternelle	250 000.00
OP 57	Halle Le Pouech	225 889.73
OP 60	Aménagements sportifs	8 940.00
	TOTAL	530 409.73

Vote pour 12

3. Modification du plan de financement pour des travaux d'aménagements sportifs et de loisirs au Pouech

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10 août 2022 DE-2022/59-BG-7-5 suite à la modification du plan de financement.

Mme Françoise SOULA, Maire adjointe, expose au Conseil municipal :

Le présent projet vise à la mise en œuvre d'une des actions identifiées dans le contrat « Bourg Centre » dans l'Axe stratégique 3 « Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie » - Fiche action 3.2 : « Aménagement d'un espace sportif au Pouech type équipement multisport ».

Le projet d'aménagement d'un espace sportif et de loisir sur le site du Pouech à Massat s'inscrit dans les orientations :

- du Projet de territoire du Couserans 2016-2026,
- de la Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises,
- du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées-Méditerranée du Couserans (CTOC Couserans)

Le projet d'aménagement répond donc aux besoins identifiés de prendre en compte les besoins des scolaires, des adolescents et aussi des plus jeunes, considérant que l'offre d'espace sportif et de loisir est quasi inexistant actuellement sur la commune.

De plus, ces futurs équipements seront un atout de plus pour la commune pour son attractivité touristique, offrant ainsi un espace de loisir agréable pour les touristes souhaitant séjourner sur la commune.

Le projet global d'aménagement du site du Pouech consistera dans un premier temps à :

- ✓ Création d'un terrain type stade multisport à la place du terrain de tennis, mise aux normes accessibilité PMR,
- ✓ Réfection complète des sanitaires et mise aux normes accessibilité PMR,
- ✓ Reconfiguration du stationnement,
- ✓ Amélioration du terrain de pétanque,
- ✓ Déplacement des containers d'apport volontaire de déchets qui seront déplacés derrière les sanitaires.

Et dans un deuxième temps /

- ✓ Remise en état du kiosque et du jardin public attenant,
- ✓ Mise en place de jeux pour les 6/10 ans en complément des jeux existants,
- ✓ Mise en place de bancs/tables et création d'un petit théâtre de verdure,

M. Michel LOUBET transmet les dossiers de demandes de subventions à la Sous-préfecture, au Conseil Régional, au Conseil Départemental et au FEADER pour une étude plus approfondie.

La modification concerne les montants de financement de la Région et de l'Europe. Les autres demandes restent inchangées.

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs publics	Bases	Montants	%
DETR projet structurant 30% max	399 013.90	119 704.17	30
Bonus écologique 10% subv DETR	119 704.17	11 970.42	3
Région 20.50% sportif (équipement moins rampe)	121 935.92	25 000.00	6.27
Département 10% sportif et accès	181 935.92	18 193.59	4.56
Département FDAL voirie 16.43 %	91 285.00	15 000.00	3.76
Département FDAL toilettes 14.97 %	53 449.00	8 000.00	2
Europe : leader 30.23%	394 781.90	119354.1	29.91
TOTAL Financement publics		317 222.28	79.5
Autofinancement mairie		81 791.62	20.5
TOTAL HT		399 013.90	100

Plan de financement pour la Commune sur Fonds propres Commune : 81 791.62

TVA : 79 802.78

TOTAL : 161 594.40

Vote pour 12

4. : Demande de subvention l'état pour les écoles dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Mme Céline SUTRA, Maire adjointe, indique que la Commune de Massat dépose un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2023).

La Commune a plusieurs objectifs : sécuriser l'accès aux bâtiments, empêcher les intrusions, faciliter le confinement dans les bâtiments.

Le projet proposé est :

- Installation de deux portes d'entrée sécurisées avec groom (bâtiment central)

Notre demande rentre dans le cadre du plan de sécurisation des établissements scolaires, et une aide de l'Etat nous permettraient de mener rapidement à bien nos projets.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	HT	TVA	TTC
2 Portes	12 800	2 560	15 360

RECETTES	MONTANTS
Subvention Etat 80 %	10 240
Autofinancement (dont TVA incluse)	5 120
TOTAL	15 360

Les recettes et les dépenses seront inscrites en section d'investissement.

Vote pour 12

5. Demande de subventions pour la réfection de la toiture de l'Eglise de MASSAT à l'Etat (DRAC), à la Région et au Conseil Départemental (monuments historiques)

Mme Geneviève HABERT, Maire adjoint, expose au Conseil municipal :

Suite à la dégradation de la toiture de l'Église de la Nativité de la Vierge, des infiltrations d'eau au niveau de la voûte ont été constatées.

Ces dernières ont entraîné la chute d'une partie de la corniche dans le chœur de l'église. Les fragments de brique et plâtre ont dégradé trois grandes statues, en bois sculpté et dorées : la statue de Saint Jean et les deux statues d'anges adorateurs.

L'Église étant un site inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 11 décembre 1985, les services de l'Etat (DRAC) et un architecte des Bâtiments de France de l'Ariège sont venus constater les dégâts.

La Commune peut obtenir des subventions pour la réfection de la toiture :

- De l'État (DRAC) à hauteur de 25 %.
- De la Région à hauteur de 20%.

- Du Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

Coût estimé des travaux : 17 672,73€ HT, 21 207,28€ TTC.

Le plan de financement est le suivant :

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE DE LA NATIVITÉ DE LA VIERGE			
TRAVAUX			
Installation chantier			
Mise en place, approvisionnement et repli du chantier			1 020,00 €
Mise en place et repli des éléments de sécurité pour travaux encordés			1 958,40 €
Travaux de couverture			
<i>Nef:</i>			
Remaniage et nettoyage de la toiture			8 410,00 €
Travaux de zinguerie sur la besace du clocher			1 499,33 €
<i>Chœur:</i>			
Remaniage et nettoyage de la toiture			3 001,50 €
<i>Chapelles:</i>			
Remaniage et nettoyage de la toiture			1 783,50 €
TOTAL DES TRAVAUX		HT	17 672,73 €
		TVA 20%	3 534,55 €
		TTC	21 207,28 €
RÉPARTITION DU FINANCEMENT			
	Bases	%	Montant
ÉTAT	17 672,73 €	25%	4 418,18 €
RÉGION	17 672,73 €	20%	3 534,55 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	17 672,73 €	30%	5 301,82 €
COMMUNE	17 672,73 €	25%	4 418,18 €
Total HT			17 672,73 €
TVA			3 534,55 €
TOTAL TTC Restauration des 3 statues			21 207,28 €
<i>Total autofinancement Commune</i>			7 952,73 €

Vote pour 12

6. Eclairage public- Pose de coffret général de commande à la halle au Pouech.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux d'éclairage public dans le cadre de la construction de la halle.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Il s'agit de :

- Tranchées pour l'alimentation des coffrets prise et éclairage
- Fourniture et pose d'un coffret général de commande
- Un point lumineux supplémentaire emplacement handicapé

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune, il s'élève à : **16 500 €**

Une participation du Conseil Département sera demandée ultérieurement.

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 65568 autres contributions.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Demande au SDE la réalisation des travaux à la Halle au Pouech pour :

- Tranchées pour l'alimentation des coffrets prise et éclairage

- Fourniture et pose d'un coffret général de commande
- Un point lumineux supplémentaire emplacement handicapé
- Accepte de financer les travaux pour 16 500 € la contribution au SDE09 pour un montant de 9 350 €.

Vote pour 11

Vote contre 1 (Monsieur Mouchet)

7. : Eclairage public- Rampe d'accès handicapés pour les travaux d'aménagements sportifs et de loisirs au Pouech

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux d'éclairage public concernant travaux d'aménagement sportifs et de loisirs.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Il s'agit de travaux d'éclairage public pour la rampe d'accès handicapés.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune, il s'élève à **7 200 €**.

Une participation du Conseil Département sera demandée ultérieurement.

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 65568 autres contributions.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE la réalisation des travaux d'éclairage public pour la rampe d'accès handicapés

Vote pour 11

Abstention 1 : Monsieur MOUCHET